



REVUE DE PRESSE

JUIN 2021



SEINE GRANDS LACS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN



ACTION RP

2021 - LANCEMENT TRAVAUX LA BASSÉE

SINE MENSUEL (JUIN 2021) NON AUX BARGES XXL SUR LA SEINE 4

2021 - VISIÔCONFÉRENCE PAPI DU 16 MARS

ENVIRONNEMENT MAGAZINE (Mai 2021) UN SECOND PAPI POUR SEINE GRANDS LACS 5

2021 - SIGNATURE CONVENTION CHAMBRE D'AGRICULTURE IDF

HORIZONS CENTRE ILE DE FRANCE TOUTES EDITIONS (25 juin 2021)

UNE CONVENTION POUR LA GESTION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUES 7

HORIZONS CENTRE ILE DE FRANCE TOUTES EDITIONS (25 juin 2021)

UNE CONVENTION POUR LA GESTION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUES 8

ECHO D'ILE DE FRANCE (25 JUIN 2021)

UN PARTENARIAT ENTRE SEINE GRANDS LACS ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 9

PREMIERE HEURE ILE DE FRANCE (18 JUIN 2021)

SEINE GRANDS LACS : «PAS DE BONNE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

SANS LES SOLIDARITÉS AMONT / AVAL ET URBAIN / RURAL..... 10

WWW.LEJOURNALDELAXESEINE.FR (17 JUIN 2021) SEINE GRANDS LACS ET DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ASSOCIÉS FACE AUX ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS..... 11

WWW.H2O.NET (16 JUIN 2021) LA NATURE, ALLIÉE NATURELLE DE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS 12

WWW.LEJOURNALLDUGRANDPARIS.FR (15 JUIN 2021) GESTION DES INONDATIONS :

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'EPTB SEINE GRANDS LACS ET LE MONDE AGRICOLE 16

WWW.ENVIRONNEMENT-MAGAZINE.FR (15 JUIN 2021) SEINE GRANDS LACS ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ÎLE-DE-FRANCE COLLABORENT POUR LA GESTION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE 18



HORS ACTION RP

EXPOSITIONS

FRANCE BLEU CHAMPAGNE-ARDENNE (02/06/21 À 09:12)

CÔTÉ CULTURE FRANCE BLEU CHAMPAGNE-ARDENNE..... 19

AUTRES

LE JOURNAL DU CENTRE (15 juin 2021) Se sentir libre dans les eaux du Morvan..... 20

REPUBLIQUE DE SEINE ET MARNE (14 juin 2021)

ENVIRONNEMENT. Faut-il s'inquiéter des gravats stockés près de la station d'épuration ?..... 25

LA VIE AGRICOLE DE LA MEUSE (11 juin 2021) Conférence-débat sur l'eau 26

LE PAYSAN LORRAIN (11 juin 2021) Conférence-débat sur l'eau 27

LA MOSELLE AGRICOLE (11 juin 2021) Conférence-débat sur l'eau 28

www.lardennais.fr (6 juin 2021) Pourquoi la digue de Madagascar à Châlons doit être refaite..... 29

PRÉVENTION ET GESTION DES INONDATIONS

L'UNION (06 juin 2021) La digue de Madagascar doit être refaite 31

LA BASSÉE

jnews-france.fr (18 juin 2021)

Seine-et-Marne. Faut-il s'inquiéter des gravats stockés à Châtenay-sur-Seine ?..... 33

actu.fr (18 juin 2021) Seine-et-Marne. Faut-il s'inquiéter des gravats stockés à Châtenay-sur-Seine ?..... 35



NON AUX BARGES XXL SUR LA SEINE

Au nom de la « transition énergétique », les travaux d'élargissement du fleuve vont bientôt démarrer près d'une réserve classée. Ce chantier, qui va flinguer des centaines d'espèces, ne profitera qu'à un opérateur et à ses méga-péniches.

Elle n'a pas vraiment fait de vagues, la consultation publique portant sur la mise en grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne) et Nogent-sur-Seine (Aube) achevée le 18 février. Et pourtant, il y avait de quoi titquer, que ce soit d'un point de vue écologique ou de celui du contribuable. Voyez plutôt : du côté de la Bassée, la plus grande zone humide d'Île-de-France, Voies navigables de France (VNF) projette de creuser la Seine sur 19 kilomètres pour laisser passer des péniches gros gabarit (2500 tonnes au lieu de 650 actuellement). Facture : 343 millions d'euros pris en charge essentiellement par les fonds européens et l'État.

Or ces travaux au coût exorbitant occasionneront la destruction de 81,5 hectares de marais et de prairies alluviales. Un endroit où la Seine, avec ses méandres, est encore sauvage et de toute beauté. Un lieu magique où vo-

lette la cordulie à corps fin, belle libellule jaune et noire, où fraie le brochet et où niche encore l'hirondelle des rivages, dont le souvenir s'est depuis longtemps évaporé en aval de ce paradis...

ENLARGE YOUR PÉNICHE

Le pire ? Cette destruction se fait au nom de l'essentielle « transition énergétique » au prétexte que faire circuler des méga-péniches, c'est toujours mieux qu'une noria de camions. Sauf que cet argument ne tient pas vraiment, selon les services de l'État. Dans un avis rendu le 4 novembre 2020, l'Autorité environnementale fait part de ses doutes quant à l'utilité publique d'un tel projet, soulignant que « les hypothèses de trafic et les conditions de circulation utilisées pour les évaluer et en étudier les conséquences ne justifient pas de l'existence de besoins auxquels l'aménagement actuel ne permettrait pas de répondre ». En effet, ces travaux ne vont

servir quasi exclusivement qu'au profit de l'industriel Soufflet, champion européen du transport de céréales. Lequel, si ça lui chante, peut toujours se servir de la voie ferrée existante le long de la Seine pour faire du fret.

Mais Soufflet préfère ses grosses péniches. Et ce que Soufflet veut, Soufflet l'obtient, visiblement. Ainsi cet élargissement, qui va fragiliser les berges et augmenter les risques de crues, a-t-il été qualifié contre toute logique de « prioritaire » en 2019 par Élisabeth Borne, alors ministre de la Transition écologique. Et ce, alors que ses services ont validé un vieux projet de casiers (retenue d'eau) dans la Bassée censés prévenir les crues de la Seine, dont les travaux viennent de débiter pour un coût de 100 millions d'euros (et ce n'est que la phase pilote !) porté par l'établissement public Seine Grands Lacs. De là à dire qu'on envoie l'argent du contribuable à l'eau...

BLANDINE FLIPO



INITIATIVES

RISQUES

Un second Papi pour Seine Grands Lacs

L'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs a rendu public, en mars, le bilan de son premier programme d'actions de prévention des inondations (Papi). Un bilan jugé encourageant, qui a convaincu les vingt collectivités maîtres d'ouvrage de réitérer la démarche.

PROMESSES TENUES

Le 16 mars dernier, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a annoncé officiellement la reconduite, pour les années 2022 à 2028, de son programme d'actions de prévention des inondations (Papi) de la Seine et de la Marne franciliennes. Une décision prise après le « succès » de la première phase. Porté par les élus de vingt collectivités d'Île-de-France, maîtres d'ouvrage publics, le Papi 2014-2020 a été lancé, il y a six ans, dans l'objectif de réduire les conséquences des inondations dans la région.

Piloté par l'EPTB Seine Grands Lacs, ce premier programme a conduit à la mise en œuvre pas moins de 167 actions – aujourd'hui achevées ou en cours –, engageant un budget de 182 millions d'euros HT. « À l'issue de cette première période, le bilan permet de constater que ce programme, d'une envergure unique en France, a créé une dynamique collective bénéfique au territoire », relève l'EPTB Seine Grands Lacs. Avant de poursuivre : « Le bilan très encourageant de ce Papi numéro un nous a conduits à poursuivre le travail engagé et à élaborer un Papi numéro deux, qui s'étendra sur la période 2022-2028. » Le programme d'actions de prévention des inondations de

la Seine et de la Marne franciliennes est construit autour de quatre objectifs principaux : réduire la vulnérabilité du territoire francilien, agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages, aider les territoires sinistrés à se remettre rapidement des dégâts subis et mobiliser tous les acteurs autour de la culture du risque.

« Les risques d'inondation constituent bel et bien une réalité en Île-de-France. Nous avons pu le vérifier de nouveau au mois de février, et l'hiver 2021 figurera parmi les plus pluvieux depuis une vingtaine d'années », avance Frédéric Molossi, président de l'EPTB Seine Grands Lacs et vice-président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Il ajoute : « Plusieurs départements d'Île-de-France ont vécu de nouvelles inondations causées par la crue de la Seine et de la Marne. Malgré les quatre lacs-réservoirs et la

construction du nouvel ouvrage de rétention des crues de la Bassée, la région francilienne reste un territoire vulnérable, dont les tissus sociaux et économiques demeurent fortement exposés aux inondations. Il est donc indispensable de prendre conscience de ce risque et d'agir tous ensemble afin de repenser nos territoires. »

Lancé en 2014, le Papi numéro un a été révisé en 2016, pour y associer quinze nouvelles collectivités et élargir son périmètre d'intervention de la petite à la grande couronne. Les travaux du site de la Bassée, qui s'élèvent à 96 millions d'euros HT, ont été ajoutés en 2020. Sur les 167 actions à mener, 139 ont été engagées, soit 84 %, et seulement 2 % ont été annulées. Les actions restantes sont reportées, « car elles s'inscrivent sur le long terme et démontrent la volonté des maîtres d'ouvrage de pour-

Le Papi vise la réduction de la vulnérabilité de l'Île-de-France face aux inondations.





suivre leurs actions au-delà de la date de fin du Papi numéro un », explique l'EPTB.

Les deux tiers des actions engagées ont concerné l'amélioration de la connaissance du risque, la sensibilisation et la réduction de la vulnérabilité, 12 % avaient trait au ralentissement des écoulements et à la protection contre les inondations.

Pour le premier programme, sept axes prioritaires d'intervention avaient été établis : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (axe 1) ; surveillance de la prévision des crues et des inondations (2) ; alerte et gestion de crise (3) ; actions de prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (4) ; réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (5) ; gestion des écoulements (6) et des ouvrages de protection hydrauliques (7). « Le bilan du Papi numéro un montre des résultats au sein de chacun des sept axes », se félicite l'EPTB. L'axe 1 compte le plus grand nombre d'actions terminées,

avec notamment la concrétisation de mesures phares, telles que le lancement du site Episeine.fr, qui a permis de toucher plus de 1,6 million de personnes. Les objectifs de l'axe 2 sont également atteints grâce à la modernisation du réseau piézométrique et la surveillance des confluences. L'axe 3 a bénéficié d'un nouvel élan en 2019 avec la mise à disposition de ressources (guides et documents techniques) qui faciliteront la réalisation des actions prévues dans les années à venir. L'axe 4 a, quant à lui, bien avancé, avec une démarche particulièrement novatrice en matière de gestion des zones d'expansion des crues à grande échelle.

La plupart des diagnostics de vulnérabilité des travaux ont été réalisés. Il en est de même pour l'axe 5, certains diagnostics ayant pu être suivis de travaux concrets. Enfin, les axes 6 et 7 présentent un avancement plus contrasté. En cause ? Le contexte législatif, qui a entraîné le report de

plusieurs actions. Certaines, en revanche, ont pu être achevées, comme la modernisation de la vanne secteur de Saint-Maur-Joinville-le-Pont (Val-de-Marne), accompagnée de travaux de réhabilitation de plus de six kilomètres de murettes anticrue.

Fort de ce constat, l'EPTB Seine Grands Lacs a décidé de poursuivre le travail déjà accompli en élaborant un deuxième Papi, qui s'étendra de 2022 à 2028. Ce second programme, « dont le périmètre va évoluer et intégrer de nouveaux acteurs », précise-t-on au sein de l'établissement public, consolidera cette dynamique et fera de l'Île-de-France « un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues de la Seine et de la Marne ». Et l'EPTB de conclure : « Ainsi, le Papi numéro deux devrait notamment concerner, dès 2022, les axes Seine et Marne sur l'ensemble de la région francilienne, avec une extension sur la partie aval, dans les Yvelines. »

Anthony Laurent



CHAMBRE D'AGRICULTURE Une convention pour la gestion des zones d'expansion de crues a été signée avec l'EPTB Seine Grands Lacs.

Une convention pour la gestion des zones d'expansion de crues

Face aux épisodes de crues de plus en plus fréquents, la chambre d'Agriculture de région Île-de-France et l'EPTB (Établissement public territorial de bassin) Seine Grands Lacs ont signé, lundi 14 juin, une convention de partenariat pour la gestion des zones d'expansion de crues.

Depuis plusieurs mois, les échanges entre la Chambre, travaillant sur la mise en place d'un observatoire des terres agricoles inondées, et l'EPTB Seine Grands Lacs, portant une action du Programme d'action et de prévention des inondations (Papi) de la Seine-et-Marne francilienne intitulée « Préservation, restauration et gestion des zones d'expansion des crues », ont conforté les deux structures sur l'importance de travailler conjointement.

Cette collaboration permettra ainsi aux parties prenantes de se doter d'outils d'analyse des territoires dans la gestion des inondations et des étiages et de créer les conditions d'une agriculture résiliente.



À Paris le 14 juin. La chambre d'Agriculture a signé une convention avec l'EPTB Seine Grands Lacs portant sur la gestion des zones d'expansion de crues.

L'action portée par l'EPTB Seine Grands Lacs est répartie sur différents territoires pilotes (Île-de-France, Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne et Yonne) où sont associés les syndicats, les Établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage) et les chambres d'Agriculture concernées. La chambre d'Agriculture de région Île-de-France a également signé une convention de partenariat avec l'Epage du Loing et le Semea.

Lors de cette réunion, les acteurs ont rappelé l'importance de travailler conjointement sur les questions d'inondation. Lors de cette signature, le président de la Chambre, Christophe Hillairet, a insisté sur l'importance du stockage de l'eau afin non seulement de limiter les impacts liés aux inondations mais également de profiter de cette richesse lors des périodes d'étiages.

AURÉLE MAHIEU



AU FIL DE LA SEMAINE

CHAMBRE D'AGRICULTURE Une convention pour la gestion des zones d'expansion de crues a été signée avec l'EPTB Seine Grands Lacs.

Une convention pour la gestion des zones d'expansion de crues

Face aux épisodes de crues de plus en plus fréquents, la chambre d'Agriculture de région Île-de-France et l'EPTB (Établissement public territorial de bassin) Seine Grands Lacs ont signé, lundi 14 juin, une convention de partenariat pour la gestion des zones d'expansion de crues.

Depuis plusieurs mois, les échanges entre la Chambre, travaillant sur la mise en place d'un observatoire des terres agricoles inondées, et l'EPTB Seine Grands Lacs, portant une action du Programme d'action et de prévention des inondations (Papi) de la Seine-et-Marne francilienne intitulée « Préservation, restauration et gestion des zones d'expansion des crues », ont conforté les deux structures sur l'importance de travailler

conjointement.

Cette collaboration permettra ainsi aux parties prenantes de se doter d'outils d'analyse des territoires dans la gestion des inondations et des étiages et de créer les conditions d'une agriculture résiliente.

L'action portée par l'EPTB Seine Grands Lacs est répartie sur différents territoires pilotes (Île-de-France, Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne et Yonne) où sont associés les syndicats, les Établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage) et les chambres d'Agriculture concernées. La chambre d'Agriculture de région Île-de-France a également signé une convention de partenariat avec l'Epage du Loing et le Semea.

Lors de cette réunion, les acteurs ont rappelé l'importance de tra-



À Paris le 14 juin. La chambre d'Agriculture a signé une convention avec l'EPTB Seine Grands Lacs portant sur la gestion des zones d'expansion de crues.

vailler conjointement sur les questions d'inondation. Lors de cette signature, le président de la Chambre, Christophe Hillairet, a insisté sur l'importance du stockage de l'eau afin non seulement de limiter les impacts liés aux inondations mais également de profiter de cette richesse lors des périodes d'étiages.

AURÉLE MAHIEU



Inondations

Un partenariat entre Seine Grands Lacs et la Chambre d'agriculture

L'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a signé une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France pour la préservation, la restauration et la gestion des champs d'expansion de crues et des zones humides (ZEC). « Il s'agit de se doter d'outils d'analyse des territoires dans la gestion des inondations et des étiages, de créer les conditions d'une agriculture résiliente et d'une dynamique collective », explique Frédéric Molossi, le président de l'EPTB Seine Grands Lacs.



PARIS / ILE DE FRANCE

Seine Grands Lacs : "Pas de bonne gestion de la ressource en eau sans les solidarités amont / aval et urbain / rural"

L'EPTB Seine Grands Lacs a entrepris de se rapprocher de tous les acteurs et notamment des Chambres d'Agriculture étant convaincu qu'il n'y a pas de bonne gestion de la ressource en eau sans les solidarités amont/aval et urbain/rural, pour mieux protéger les territoires de l'amont, et ainsi mieux protéger la zone dense francilienne. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, il porte une action de «préservation, restauration et gestion des Zones d'Expansion des Crues» à laquelle sont associés Syndicats, Établissements Publics de Coopération intercommunale (EPIC), Établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage) et les Chambres d'Agriculture concernées (IDF, Aube, Yonne, Haute Marne, Loiret, Côte d'Or). 5 territoires pilotes ont été choisis.

Au mois de mars 2021, les élus de Seine Grands Lacs ont octroyé à chacun de ces 5 territoires une aide financière pour faciliter la réalisation de projets exemplaires. Avec la Chambre d'Agriculture d'IDF, partie prenante de la dynamique énoncée, les intérêts sont réciproques. Ils se sont concrétisés par la signature d'une convention de partenariat en début de semaine et par une réponse conjointe à un appel à projets au Pacte Vert Europe en «restauration de la biodiversité et des services écosystémiques» : «Il s'agit de se doter d'outils d'analyse des territoires dans la gestion des inondations et des étiages, de créer les conditions d'une agriculture résiliente» indique Frédéric Molossi, Président de l'EPTB Seine Grands Lacs "À mon arrivée à la Présidence de l'Établis-

sement en 2012, ces deux mondes s'ignoraient, la défiance était mutuelle. Sur le bassin amont de la Seine, on entendait que l'EPTB inondait les champs pour protéger Paris ; à contrario nous nous contentions d'une idée de

l'agriculteur pollueur qui sur-consomme la ressource en eau.. Convaincu qu'il n'y a pas de bonne gestion de cette ressource sans les solidarités amont/aval et urbain/ rural, que mieux protéger les territoires de l'amont, c'est mieux protéger la zone dense francilienne ; l'EPTB a entrepris de se rapprocher de tous les acteurs et notamment des Chambres d'Agriculture». Ainsi, un travail de reconnaissance mutuelle a été réalisé. Chacun a explicité son travail, ses missions et contraintes. «La transparence dans la gestion de nos ouvrages lors des crues et dans notre gestion courante a construit cette relation apaisée, utile pour répondre aux défis du changement climatique».



Seine Grands Lacs et des chambres d'agriculture associés face aux événements exceptionnels

L'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a signé, le 14 juin 2021, des conventions de partenariat avec sept chambres d'agriculture. L'enjeu : développer les zones d'expansion de crue sur les terres agricoles et le stockage de l'eau à des fins d'irrigation.

Article avec accès abonnés: <https://www.lejournaldelaxeseine.fr/seine-grands-lacs-et-des-chambres-dagriculture-associes-face-aux-evenements-exceptionnels/>



www.h2o.net
Pays : France
Dynamisme : 0



Date : 16/06/2021
Heure : 20:10:07

Page 1/4

[Visualiser l'article](#)

La nature, alliée naturelle de la prévention des inondations

BASSIN AMONT DE LA SEINE

La nature, alliée naturelle de la prévention des inondations

Il y a tout juste vingt ans, au printemps 2001, la Somme en crue infligea d'importants dégâts à des populations désemparées et absolument pas préparées à une telle catastrophe. La rumeur bruissa dès lors que le responsable de cette infamie ne pouvait être que Grands Lacs de Seine ayant choisi de déverser ses eaux sur les Picards afin d'éviter une crue dévastatrice dans la capitale. Qu'importe si l'explication était "hydrologiquement" aberrante, elle valut au président de l'institution, Pascal Popelin, d'aller par deux fois clarifier les cartes devant les parlementaires. C'est dire si la création de zones d'expansion des crues, jusqu'à 200 kilomètres en amont de la métropole du Grand Paris, ne va pas sans faire ressurgir d'ancestrales suspensions. *"À mon arrivée à la présidence de l'Établissement, en 2012, les deux mondes continuaient de s'ignorer, la défiance était mutuelle"*, reconnaît Frédéric Molossi : *"Sur le bassin amont, on entendait que Seine Grands Lacs inondait les champs pour préserver Paris ; a contrario, nous nous contentions de l'idée de l'agriculteur-pollueur, sur-consommateur de la ressource en eau !"*

Martine LE BEC Images EPTB Seine Grands Lacs
H2o – juin 2021

Le rapport sur l'hydrologie de la Seine de novembre 2016 remis au Premier ministre précise que la pluviométrie moyenne sur le bassin de la Seine est de 820 millimètres par an. Cela représente un volume moyen annuel de précipitations de 36 milliards de mètres cubes d'eau sur le bassin amont quand le volume de stockage des 4 lacs-réservoirs gérés par l'Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs s'élève à seulement 805 millions de mètres cubes. Par ailleurs, le rapport estime que, sur la base d'une hauteur d'eau de 1 mètre dans les vallées alluviales du bassin, le volume stocké ne serait encore que de 1,5 milliard de mètres cubes. Il précise également que les zones humides en bon état de fonctionnement ne représentent elles-mêmes que 2,6 % de la surface des corridors fluviaux, soit seulement 214 kilomètres carrés sur les 65 000 que compte le bassin versant dans son entier.

Fort de ces constats, l'EPTB Seine Grands Lacs s'est engagé à porter une action concernant les zones d'expansion des crues (ZEC) sur cette partie amont du bassin. L'action relève directement de la partie du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes 2014-2019, portée par l'EPTB et complétée par un contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie signé en février 2018.

L'EPTB Seine Grands Lacs, tête de pont d'une reconquête naturelle

... Une reconquête naturelle et concertée, l'action portée par Seine Grands Lacs intègre deux volets : d'une part, l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation via un système d'information géographique des ZEC en fonction notamment de leur volume de stockage et de leur potentiel de reconnexion avec le cours d'eau mais également des capacités locales de mise en œuvre des projets ; d'autre part, la co-construction avec les parties prenantes au sein de territoires pilotes de référence de projets de territoire pour la prévention des inondations par la valorisation et la restauration de ZEC.

Les projets engagés par les opérateurs "gémapiens" des territoires pilotes englobent :



www.h2o.net
Pays : France
Dynamisme : 0



Date : 16/06/2021
Heure : 20:10:07



Page 2/4

[Visualiser l'article](#)

des mesures de préservation (ou conservation) qui consistent en la mise en œuvre de stratégies de maîtrise foncière en vue de freiner, voire de stopper, la perte continue du potentiel de rétention des eaux ;
des actions d'optimisation (de restauration et renaturation) qui s'inspirent du fonctionnement naturel des cours d'eau tout en prenant en compte les enjeux actuels, notamment économiques ;
des actions d'aménagement qui consistent à créer des ouvrages générant de la surinondation.

Le périmètre d'action de Seine Grands Lacs couvrant un bassin d'une superficie de 44 400 km², le développement d'un système d'information géographique (SIG) a permis d'identifier des sous-bassins, devenus des territoires pilotes de référence sur lesquels il a été proposé de concentrer l'action territoriale.

En photo, un exemple de périmètre de maîtrise foncière à Amilly et Saint-Germain-des-Prés dans la vallée de l'Ouanne (Loiret).

L'objet est que, dans chacun des projets, les usages soient préservés ou que des propositions adaptées soient avancées. La Chambre d'agriculture de la région Île-de-France et les chambres d'agriculture départementales ont dès lors un rôle prépondérant pour éclairer l'action par l'analyse des pratiques existantes et la réflexion sur la mise en place de filières résilientes qui répondent aux enjeux du territoire. En effet, si les travaux de restauration des ZEC peuvent nécessiter d'adapter les productions agricoles des parcelles identifiées, ils peuvent également donner l'opportunité de mettre en œuvre de nouvelles productions, voire de développer de nouvelles filières mais dont la faisabilité et la viabilité sont évidemment à démontrer.

5 territoires pilotes

Dès 2019, cinq territoires pilotes ont adhéré à la démarche, ce qui a conduit à l'installation de cinq comités locaux réunissant l'ensemble des parties prenantes. L'EPTB Seine Grands Lacs propose à chacun de ces territoires un soutien en ingénierie technique et financière mais également pour sensibiliser les acteurs locaux à la problématique des ZEC et du développement de l'outil SIG.

Les autres territoires (organismes ou collectivités) sont intégrés via un groupe de travail se réunissant deux fois l'an, l'objectif restant d'associer l'ensemble des territoires volontaire et de démultiplier le partage d'expérience et les actions potentielles.

Les 5 territoires pilotes de référence, partenaires pour la co-construction de projets de territoire.



www.h2o.net
Pays : France
Dynamisme : 0



Date : 16/06/2021
Heure : 20:10:07



Page 3/4

[Visualiser l'article](#)

SYNTHÈSE DES PROJETS DE ZEC PAR TERRITOIRE PILOTES

	Superficie (en km ²)	Surface des ZEC (en % territoire)	Volume de stockage potentiel (en M. de m ³)	de Nombre projets recensés	de Montant des projets estimé (en M. d'euros)
EPAGE du Loing	4 177	9,4	291	70	8,5
EPAGE Sequana	2 203	5	128	36	4,1
Bassin versant de l'École	447	1	33	47	30
Bassin versant de la Vanne et de l'Yonne médian	2 550	5,7	314	8	0,7
Bassin versant de la Marne amont	3 112	7	152	48	18,1

Le travail de co-construction a débuté en se fondant sur l'inventaire de 602 projets existants, dont 210 projets concernant des zones d'expansion des crues, pour un montant total de 60 millions d'euros. 30 projets de territoire sont plus particulièrement suivis dans le cadre de l'action. En 2021, l'EPTB Seine Grands Lacs apporte ainsi son soutien technique et une contribution financière globale de 87 000 euros pour la réalisation de 7 chantiers qui permettront de stocker environ 100 000 mètres cubes d'eau en cas de crue majeure. Il s'agit de : 1. Travaux d'hydraulique douce à Fontaine-la-Gaillarde et Villiers-Louis (Communauté d'agglomération du Grand Sénomais) ; 2. Travaux de restauration de ZEC sur le Limetin (EPAGE du bassin de Loing) ; 3. Ouvrages de délestage de biefs à Saint-Germain-sur-École (Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare-aux-Évées et de leurs affluents, SEMEA) ; 4. Travaux de restauration d'une ZEC au lieu-dit Carré-Rouge à Villars Santenoge (EPAGE Sequana) ; 5. Travaux de reconnexion du lit majeur de la Vanne à Foissy-sur-Vanne en vue de la restauration d'une ZEC (Syndicat mixte Vienne et affluents, SMVA) ; 6. Création d'une ZEC sur l'Ornel à Chancenas (Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents, SMBMA) ; 7. Renaturation du lit mineur de la Blaise suite à l'effacement d'ouvrages et reconnexion à la ZEC (SMBMA).

Les ouvrages hydrauliques (moulins, ponts, busages, etc.) ont modifié la structure globale des pentes de nombreux cours d'eau. Cette modification a pour conséquence de ralentir les écoulements, d'homogénéiser les milieux aquatiques et d'aggraver le risque inondation, que ce soit par rupture d'ouvrages, débordement de biefs ou formation d'embâcles.

En photo, l'exemple de la rivière École, aménagée de longue date pour l'industrie minotière : son cours est en grande partie formé d'une succession de biefs perchés qui s'écoulent vers le fond de la vallée avec une pente plus faible que la pente naturelle du terrain. (photo SEMEA)



www.h2o.net
Pays : France
Dynamisme : 0



Date : 16/06/2021
Heure : 20:10:07



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)

L'installation des comités locaux en 2019 a favorisé l'implication des acteurs du territoire et des chambres d'agriculture en particulier avec lesquelles ont été signées des conventions de partenariat. En complément, dans le cadre du projet initié par le préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie faisant suite aux inondations de 2016 et de 2018 (13 000 hectares de terres agricoles impactés lors de ce dernier épisode), la Chambre d'agriculture de région Île-de-France a initié un Observatoire des terres agricoles inondées. Les objectifs de cet observatoire sont de : 1. Améliorer les connaissances concernant le fonctionnement des zones d'expansion des crues ainsi que l'exposition des exploitations agricoles en vue de nourrir des démarches de prévention qui seront portées par l'État ou les collectivités locales compétentes ; 2. Acquérir les connaissances sur les terres impactées lors d'un épisode de crue pour argumenter d'éventuelles demandes de cas de force majeure au titre de la politique agricole commune ; 3. Contribuer à maintenir un usage agricole des terres et limiter les surfaces soustraites dans le cadre de création d'ouvrages hydrauliques ; 4. Définir une méthodologie et chiffrer les impacts des inondations sur les activités agricoles afin notamment d'alimenter la réflexion des collectivités sur les protocoles de sur-inondations.

De quoi réconcilier des intérêts trop souvent présentés comme antinomiques. ■

ResSources

Œuvrant sur 18 départements du bassin amont de la Seine l'EPTB Seine Grands Lacs assure trois grandes missions : la protection et la prévention contre les inondations, le maintien d'un débit minimum de la Seine et de ses principaux affluents pendant les saisons sèches et, enfin, l'adaptation aux changements climatiques.

EPTB Seine Grands Lacs

Contact

Valérie Laurent – chargée de prévention des inondations par la valorisation et la restauration des ZEC



Gestion des inondations : signature d'une convention entre l'EPTB Seine Grands Lacs et le monde agricole

Lundi 14 juin 2021, l'EPTB (établissement public territorial de bassin) Seine Grands Lacs a signé les conventions de partenariat avec les chambres d'agriculture de la région Ile-de-France et des départements de l'Aube, de l'Yonne, de la Haute-Marne, du Loiret et de la Côte d'Or. Leur enjeu : développer les zones d'expansion de crue sur les terres agricoles et le stockage de l'eau à des fins d'irrigation.

L'enjeu du partenariat établi le 14 juin 2021 entre, d'un côté, les chambres d'agriculture Ile-de-France, de l'Aube, de l'Yonne, de la Haute-Marne, du Loiret et de la Côte d'Or, et, de l'autre, l'EPTB Seine Grands Lacs, est de répondre aux intérêts communs des deux parties. L'EPTB Seine Grands Lacs souhaite mieux réguler le débit de la Seine pour éviter étiages et crues. Le monde agricole, pour sa part, doit améliorer sa résilience au changement climatique et aux événements exceptionnels qu'il entraîne, inondations et épisodes de sécheresse, notamment.

La convention permet donc « de se doter d'outils d'analyse des territoires dans la gestion des inondations et des étiages, de créer les conditions d'une agriculture résiliente et d'une dynamique collective », a affirmé Frédéric Molossi, le président de l'EPTB Seine Grands Lacs.





La convention de partenariat a été signée par Frédéric Molossi, président de l'[EPTB Seine Grands Lacs](#) (3e en partant de la droite) et sept présidents de chambres d'agriculture, dont certains présents par visioconférence.
© Jgp

« Il faut gérer l'agriculture ensemble »

Afin d'atteindre ces objectifs communs, [Seine Grands Lacs](#) et la chambre d'agriculture s'Ile-de-France ont identifié cinq points principaux de collaboration. Il s'agit, notamment, de mieux évaluer les dommages créés par les inondations et les étiages, pour mieux les gérer, ou encore de maîtriser davantage la ressource en eau pour limiter les risques économiques et environnementaux sur les activités agricoles.

Ainsi, l'ensemble des signataires s'engagent à participer à la consolidation d'un outil géomatique permettant de travailler parcelle par parcelle et à partager leurs données. Ils entendent également contribuer à des actions de communication afin « de sensibiliser, d'informer et de favoriser les rencontres avec les exploitants dont les terrains sont souvent inondés ». « Il faut gérer l'agriculture ensemble », a estimé Alexandre Nioche, vice-président de la chambre d'agriculture du Loiret.

Une meilleure gestion de la ressource en eau

Christophe Hillairet, président de la chambre d'agriculture de la région Ile-de-France, a insisté sur l'importance de la notion du stockage de l'eau : « il faut gérer, protéger la ressource en eau ». Le secteur agricole a été extrêmement touché par les importantes inondations de 2016 lors desquelles un grand nombre de parcelles ont été impactées et submergées.

La création de ZEC (zones d'exploitation contrôlées) pourra contribuer à la prévention des inondations : l'objectif est d'y stocker l'eau en hiver et de maintenir des étiages convenables pour la population. Cette eau pourra, par la suite, être réutilisée à d'autres périodes de l'année, notamment durant la période estivale. Cette démarche commune entre l'[EPTB Seine Grands Lacs](#) et six chambres d'agriculture doit permettre d'éviter, ou de limiter, les inondations hivernales et de contribuer à l'irrigation des terres agricoles à d'autres moments de l'année.



Date : 15/06/2021

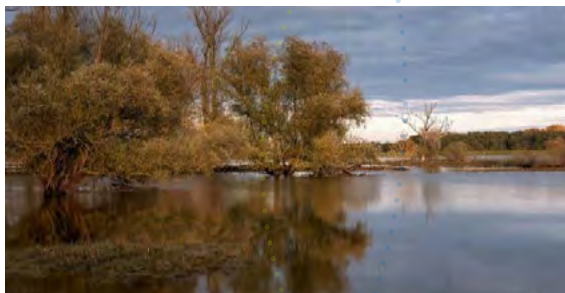
Heure : 11:22:49

Journaliste : A.A

Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Seine grands lacs et la chambre d'agriculture d'Île-de-France collaborent pour la gestion des zones d'expansion de crue



L'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine grands lacs a annoncé ce lundi 14 juin, la signature d'une convention de partenariat avec la chambre d'agriculture d'Île-de-France pour la préservation, la restauration et la gestion des champs d'expansion de crue et des zones humides (zec). Un partenariat entre l'EPTB et la chambre d'agriculture d'Île-de-France vient de voir le jour pour assurer la protection de la zone dense francilienne. La signature de la convention de partenariat constitue une réponse conjointe à l'appel à projets européen « restauration de la biodiversité et des services écosystémiques ». Cette collaboration permettra ainsi aux parties prenantes de « *se doter d'outils d'analyse des territoires dans la gestion des inondations et des étiages, de créer les conditions d'une agriculture résiliente et d'une dynamique collective* », a précisé Frédéric Molossi, président de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Des territoires pilotes sur le bassin de la Seine

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat annoncé en 2018 avec l'agence de l'Eau Seine Normandie, l'EPTB porte une action de « préservation, restauration et gestion des Zones d'Expansion des Crues », à laquelle sont associés les syndicats, les établissements publics de coopération intercommunale (Epic), établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage) et les chambres d'agriculture concernées. Cette convention de partenariat vise à encourager la mutualisation et le partage des savoir-faire techniques dans les domaines suivants de gestion de projets, communication et réflexion sur d'éventuels protocoles d'accords (financements). Ainsi, en mars 2021, les élus de Seine Grands Lacs et les chambres d'agriculture ont choisi cinq territoires pilotes qui ont bénéficié d'une aide financière pour faciliter la réalisation de projets exemplaires en matière de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, de gestion et de restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides, et de prévention des inondations.



Date : 02/06/2021
Heure : 09:12:58
Durée : 00:01:20
Présentateur : Grégory DUCHATEL



Page 1/1

France Bleu Champagne-Ardenne

Emission : Côté Culture France Bleu Champagne-Ardenne

Résumé :

Des expositions sur la biodiversité sont proposées, dans les départements de l'Aube, la Haute-Marne et la Marne, à l'occasion de la " Balade printanière de photo nature ". Itw de Christophe Pereira, directeur du " Festival Photo Montier en Der ". Une exposition, sur la Champagne humide, en partenariat avec EPTB Seine Grands Lacs, se déroule à l'église de Champaubert.



**LE FAIT
DU JOUR**

Des écoliers et collégiens du Morvan

Se sentir libre dans les eaux du Morvan



Nature

Savoir nager, c'est bien. Savoir nager dans un lac, c'est mieux. Surtout quand on habite juste à côté... La Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs et Aqua 58 proposent à 350 écoliers et collégiens des séances de natation dans les lacs et les étangs du Morvan. Une opération toute nouvelle qui se déclinera cet été, et qui devrait se poursuivre l'année prochaine.

Textes : Laure Brunet
Photos : Pierre Destradre

Pas de bords pour s'accrocher, pas de visibilité dans l'eau, un milieu instable... La nage en eau libre (*) n'est pas comparable à la nage en piscine.

« Par exemple », illustre, sur les rives du lac de Pannecière, Benoît Danjoux, d'Aqua 58, « on apprend aux enfants à se mettre sur le dos quand ils rencontrent un trou d'eau. Ce qui n'existe pas en piscine. Ils peuvent perdre pied et ne doivent pas paniquer. Donc, nous leur apprenons comment se mettre sur le dos pour libérer les voies aériennes afin de respirer ».

Voilà ce que vont apprendre, pendant tout ce mois de juin, les 350 écoliers et collégiens de CM1-CM2 et 6^e dans le cadre d'une opération inédite de la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs (avec l'Éducation nationale, l'EPTB Seine et grands lacs, les comités départementaux de natation Yonne et Nièvre).

Avec la fermeture pour travaux de la piscine de Château-Chinon et la crise sanitaire, la Communauté de communes a décidé de

proposer aux "petits" Morvandiaux une autre manière de nager.

« Il est important qu'ils s'approprient l'endroit où ils vivent », explique René Blanchot, président de la Communauté de communes, hier, à Corancy.

Parfois, les enfants doivent faire bien plus de kilomètres pour se rendre à la piscine que pour aller plonger dans l'eau naturelle des lacs et étangs. « Ils habitent ici, sur ce territoire avec de nombreux plans d'eau : il est donc logique de leur apprendre comment maîtriser leur environnement. » Apprendre à être à l'aise dans l'eau libre et profiter pleinement du cadre de leur cadre de vie : « Il y a une vraie complémentarité entre l'apprentissage en piscine et l'apprentissage en eau libre », poursuit-il.

Des séances très proches les unes des autres dans un temps court

Important également d'apprendre aux petits Morvandiaux, non pas à devenir des champions de natation, mais à savoir nager en toute sécurité.

Pour cela, c'est l'option de l'apprentissage "massé" qui a été

choisi, avec l'Éducation nationale. En clair : des séances très proches les unes des autres (tous les jours d'école pour les plus jeunes) dans un temps court (pendant deux semaines).

« Il s'agit de leur donner rapidement des habitudes », détaille Benoît Danjoux, « qu'ils soient beaucoup dans l'eau pour une meilleure familiarisation ».

Autre différence avec l'apprentissage en piscine : l'équipement. Les enfants ont reçu des combinaisons (offertes par le comité de la Nièvre de natation). Sans cela, ils ne tiendraient pas quarante minutes dans l'eau à 22 degrés.

Les jeunes nageurs sont également sensibilisés à l'entrée dans l'eau libre. Les maîtres nageurs d'Aqua 58 vont montrer, tout au long des séances, aux écoliers et collégiens comment faire pour s'échauffer avant d'entrer dans l'eau, ou comment faire diminuer leur température corporelle. « Le danger d'hydrocution vient de la différence de températures entre l'eau et l'air », précise Benoît Danjoux.

Une fois dans l'eau, les jeunes nageurs évoluent comme dans une piscine : avec des frites et des brassards pour ceux qui ne savent encore bien nager. Les maîtres nageurs leur indiquent comment ne pas avoir peur de mettre la tête sous l'eau.

Également présent sur les



bords du lac de Pannecière, le sénateur Patrice Joly assure la promotion du « grand stade naturel du Morvân ».

« J'ai connu de nombreux Morvandiaux qui ne savaient pas nager », explique-t-il. « Or, il est

indispensable de s'approprier les activités près de chez soi. Cela permet aussi de cultiver l'estime que l'on a de son territoire et donc l'estime de soi. »

Cette action se poursuivra cet été, par deux nouvelles opéra-



« Moi, ce n'est pas nager qui me fait peur, c'est les serpents »

Les cris sont un peu plus forts que d'habitude. L'excitation se fait entendre sur les rives du lac de Pannecière à Corancy.

Il fait chaud, les écoliers venus de Château-Chinon sont ravis de pouvoir se jeter à l'eau.

Après leur séance de 40 minutes, à peine séchés dans leurs serviettes multicolores, ils ont beaucoup à dire.

« Moi, je n'ai pas peur », explique Ewen, « j'ai plutôt peur de voir des serpents dans les buissons ».

« Ça change vraiment de la piscine », lance Younès, « on voit d'autre chose dans l'eau. J'ai même vu des poissons ».



PAROLES. Amélie, Ewen, Younès et Aleyna ont beaucoup à raconter.



« T'es sérieux ? », lui lance Aleyna, qui préfère « garder les brassards pour le moment ».

Tout comme Amélie, qui affirme ne pas avoir eu « peur », mais qui garde l'option brassards et frite.

« Mais bientôt on pourra poser les frites et nager tout seul », explique Amélie, qui a hâte de pouvoir être autonome dans l'eau.

« Prévoir des petites chaussures »

« C'est important que les enfants se sentent à l'aise dans l'eau et à l'aise dans leurs corps », avance René Blanchot, président de la

Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs.

Savoir nager sans crainte dans les lacs et étangs du Morvan semble incontournable pour ces enfants. Pour ne pas craindre leur environnement direct, voire en devenir les ambassadeurs.

Pour autant, les écoliers présents hier émettaient quelques critiques : « Il faut prévoir des petites chaussures parce qu'il y a beaucoup de cailloux », lance une petite fille.

Certains, prévoyants et connaisseurs du terrain, étaient correctement équipés afin d'être le plus confortable possible. Et nager sans entrave. ■



Montereau et ses environs

■ CHÂTENAY-SUR-SEINE

ENVIRONNEMENT. Faut-il s'inquiéter des gravats stockés près de la station d'épuration ?

Face à un dépôt de gravats situé près de la station d'épuration de Châtenay-sur-Seine, un habitant s'est inquiété des risques de pollution aquatique. La mairie, elle, rassure.



L'essentiel des gravats entreposés près de la station d'épuration de Châtenay-sur-Seine a été réutilisé, mais une partie est encore sur site, en attendant d'être réaffectée ©DR

C'est une situation qui inquiète. À Châtenay-sur-Seine, un dépôt de gravats situé sur le terrain dit de « La Futaie », à proximité de la station d'épuration, interpelle certains administrés.

« Ces gravats sont stockés dans un lieu humide et sensible et je crains surtout pour la qualité de l'eau », explique Christophe Foucon, l'un d'entre eux, qui s'est emparé du sujet il y a quelques semaines. Il a contacté les services de l'Agence

régionale de santé (ARS), qui lui a expliqué avoir pris contact avec la municipalité concernant ces dépôts. Au regard des analyses réalisées sur l'eau brute issue du captage depuis 10 ans, aucune dégradation de la qualité de l'eau n'a été observée.

« Traités par une entreprise spécialisée »

Les gravats sont issus des travaux de voirie et de réfection effectués dans les cours des écoles maternelles et primaires de la

commune. Contactée, Stéphanie Banos, la maire du village, tient à rassurer : « Les gravats ont en effet été déposés, mais ont été traités en mai dernier par une entreprise locale spécialisée, en fonction de leur composition. Il en reste très peu aujourd'hui. »

En ce qui concerne le ravalement, à savoir la couche supérieure du revêtement de voirie, une partie des gravats a permis de combler les trous de certaines voiries de la commune, et l'autre

sera utilisée par l'EPTB Seine Grands Lacs, dans le cadre des travaux du futur casier pilote de la Bassée.

« Cela va notamment nous permettre de réaliser des accès plus qualitatifs pour l'une de nos associations qui s'occupe d'animaux en détresse, conclut Stéphanie Banos. L'accès aux écuries de notre village sera également amélioré. Je reste à la disposition des administrés qui souhaiteraient débattre du sujet. »



A G E N D A

MERCREDI 16 JUIN

Conférence-débat sur l'eau

Les Chambres d'agriculture proposent un cycle de conférences pour faire dialoguer agriculture et société : le 17-18 heures, rendez-vous des citoyens avec leur agriculture. La première porte sur l'eau, usages et partages, **le mercredi 16 juin de 17 h à 18 h**, en 100 % numérique. Jean Michel Soubeyroux, directeur adjoint scientifique de la climatologie de Météo France, interviendra sur l'état des lieux et les prévisions. Une agricultrice de Seine-et-Marne, Christine Hermans-Chapus, témoignera sur les inondations, juste avant l'interview de Frédéric Molossi, président de l'EPTB Seine Grands Lacs, sur le «recours aux champs».

La deuxième partie sera consacrée au changement climatique,

«l'atout innovation», à travers une vidéo sur la station expérimentale Vauluse CRIAM Sud avec Simon Cordier, conseiller irrigation. Suivi des interviews croisées d'André Bernard, vice-président Chambres d'agriculture France (PACA), Arnaud Gauffier, directeur des programmes WWF et Thierry Caquet, directeur scientifique environnement de l'INRAE. Le dernier volet portera sur l'indispensable partage de la ressource en eau à travers les interviews croisées de Luc Servant, vice-président Chambres d'agriculture France (Nouvelle Aquitaine) et Stéphanie Truquin, économiste, conseillère technique de Familles Rurales.

Inscription gratuite sur le site internet des Chambres d'agriculture de France.



MERCREDI 16 JUIN

Conférence-débat sur l'eau

Les Chambres d'agriculture proposent un cycle de conférences-débats pour faire dialoguer agriculture et société : le 17-18 heures, rendez-vous des citoyens avec leur agriculture.

La première conférence porte sur l'eau, usages et partages le **mercredi 16 juin de 17h à 18h**, en 100 % numérique. Jean Michel Soubeyroux, directeur adjoint scientifique de la climatologie de Météo-France, interviendra sur l'état des lieux et les prévisions. Une agricultrice de Seine-et-Marne, Christine Hermans-Chapus, témoignera sur les inondations. Juste avant l'interview de Frédéric Molossi, président de l'EPTB Seine Grands Lacs, vice-président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis sur le «recours aux champs». La deuxième partie sera consacrée au changement climatique «l'atout

innovation». À travers une vidéo sur la station expérimentale Vaucluse CRIAM Sud avec Simon Cordier, conseiller irrigation. Suivi des interviews croisés d'André Bernard, vice-président Chambres d'agriculture France (PACA), Arnaud Gauffier, directeur des programmes WWF et Thierry Caquet, directeur scientifique environnement de l'INRAE.

Le dernier volet portera sur l'indispensable partage de la ressource en eau. À travers les interviews croisés de Luc Servant, vice-président Chambres d'agriculture France (Nouvelle Aquitaine) et Stéphanie Truquin, économiste, conseillère technique au service juridique et consommation de Familles Rurales.

Inscription gratuite sur le site internet des Chambres d'agriculture de France.



AGENDA

MERCREDI 16 JUIN

Conférence-débat sur l'eau

Les Chambres d'agriculture proposent un cycle de conférences-débats pour faire dialoguer agriculture et société : rendez-vous des citoyens avec leur agriculture. La première conférence porte sur l'eau, usages et partages le **mercredi 16 juin de 17 h à 18 h**, en 100 % numérique. Jean-Michel Soubeyroux, directeur adjoint scientifique de la climatologie de Météo-France, interviendra sur l'état des lieux et les prévisions. Une agricultrice de Seine-et-Marne, Christine Hermans-Chapus, témoignera sur les inondations. Juste avant l'interview de Frédéric Molossi, président de l'EPTB Seine Grands Lacs, vice-président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis sur le «recours aux champs». La deuxième partie sera consacrée au changement climatique «l'atout innovation». À travers une vidéo sur la station expérimentale Vaucluse CRIAM Sud avec Simon Cordier, conseiller irrigation. Suivi des interviews croisés d'André Bernard, vice-président Chambres d'agriculture France (PACA), Arnaud Gauffier, directeur des programmes WWF et Thierry Caquet, directeur scientifique environnement de l'INRAE. Le dernier volet portera sur l'indispensable partage de la ressource en eau. À travers les interviews croisés de Luc Servant, vice-président Chambres d'agriculture France (Nouvelle Aquitaine) et Stéphanie Truquin, économiste, conseillère technique au service juridique et consommation de Familles Rurales. Inscription gratuite sur le site internet des Chambres d'agriculture de France.



Pourquoi la digue de Madagascar à Châlons doit être refaite

La digue du quartier Madagascar, à Châlons-en-Champagne, construite il y a près d'un siècle pour protéger le quartier des inondations, est aujourd'hui en mauvais état. Elle doit faire l'objet de travaux, mais le chemin est encore long avant de donner les premiers coups de pelle.

C'est un monticule de terre bien utile. La digue de Madagascar, bâtie au fond du quartier en 1926, a pour vocation de limiter les risques d'inondation du quartier par la Marne, en aval depuis Saint-Martin-sur-le-Pré

« La digue est un rempart, qui évite de se retrouver sous l'eau, comme en 1924. La digue avait bien joué son rôle en 1983. En 2018, l'eau s'était retrouvée au pied de la digue », relate Ludovic Malotet, directeur du Syndicat mixte de la Marne moyenne (S3M). Seulement, ce merlon de terre presque centenaire aurait bien besoin d'une cure de jouvence.

« Si on a une digue, il ne faut pas qu'elle cède, sinon c'est l'inondation immédiate »

« La digue est en mauvais état, résume Bernard Collard, président du S3M. Elle doit être plate sur son sommet, sans trou, résistante à toute épreuve et ne pas présenter de risque de rupture. » La digue, qui doit ainsi être consolidée voire surélevée, fait environ 250 mètres de long, et culmine à quelque deux mètres cinquante au-dessus du sol. « Sans digue, on aurait une inondation lente. Si on a une digue, il ne faut pas qu'elle cède, sinon c'est l'inondation immédiate », prévient Bernard Collard.

Les berges de la Marne sont aussi concernées

Le quartier Madagascar, qui compte environ un millier d'habitants, est cerné de part et d'autre par la Marne, du côté de la rue du Port-de-Marne et de l'avenue Patton. « Avec la digue, cela forme un U : c'est un système d'endiguement à étudier », précise Ludovic Malotet. « Tout dépend du niveau de la digue de Madagascar. Il faut caler les trois côtés à la même hauteur », complète Bernard Collard.

Châlons Agglo est en charge des rivières et des digues, et la collectivité adhère au S3M. L'Agglo devra assurer financièrement les travaux. L'EPTB (établissement public territorial de bassin) Seine Grands lacs a signé dernièrement une convention pour devenir assistant maître d'ouvrage du S3M. Ce document permettra d'établir un cahier des charges en vue d'une étude qui sera menée par un cabinet spécialisé. L'étude consistera notamment à sonder la terre pour voir de quoi est constituée la digue. « Notre but est d'avoir une feuille de route début juillet », espère Ludovic Malotet.

Bâtie sur des terrains privés

Une autre contrainte doit être prise en compte : la digue est construite sur des terrains privés. « On ne s'était pas posé beaucoup de questions en 1926 : il a fallu se protéger à la va-vite », analyse Bernard Collard. Il faudra donc que l'Agglo ou la mairie de Châlons acquière ces terrains avant de pouvoir mener des travaux « Il faudra des négociations et des expropriations pour cause environnementale », déclare le président du S3M. La phase d'études de la digue devrait durer un an. Les travaux, quant à eux, ne devraient pas intervenir avant fin 2023.



0LYJFxd8BbY4lrQ3zYv41M_zP-ogzhP9TIEwIPVNdckYaRe50U7j-Bpcq0XE3GuCq-RYaakIQBadEbAIIIGU-CwNTZI



CHÂLONS ET SA RÉGION

ENVIRONNEMENT

La digue de Madagascar doit être refaite

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE La digue du quartier Madagascar, construite il y a près d'un siècle pour protéger le quartier des inondations, est aujourd'hui en mauvais état. Elle doit faire l'objet de travaux, mais le chemin est encore long avant de donner les premiers coups de pelle.

KÉVIN MONFILS

C'est un monticule de terre bien utile. La digue de Madagascar, bâtie au fond du quartier en 1926, a pour vocation de limiter les risques d'inondation du quartier par la Marne, en aval depuis Saint-Martin-sur-le-Pré. « La digue est un rempart, qui évite de se retrouver sous l'eau, comme en 1924. La digue avait bien joué son rôle en 1983. En 2018, l'eau s'était retrouvée au pied de la digue », relate Ludovic Malotet, directeur du Syndicat mixte de la Marne moyenne (S3M). Seulement, ce merlon de terre presque centenaire aurait bien besoin d'une cure de jouvence.

« Si on a une digue, il ne faut pas qu'elle cède, sinon c'est l'inondation immédiate »
Bernard Collard, président du syndicat

« La digue est en mauvais état, résume Bernard Collard, président du S3M. Elle doit être plate sur son sommet, sans trou, résistante à toute épreuve et ne pas présenter de risque de rupture. » La digue, qui doit ainsi être consolidée voire surélevée, fait environ 250 mètres de long, et culmine à quelque deux mètres cinquante au-dessus du sol. « Sans digue, on



Ludovic Malotet et Bernard Collard avec, à gauche, le monticule de terre en question.

aurait une inondation lente. Si on a une digue, il ne faut pas qu'elle cède, sinon c'est l'inondation im-

mediate», prévient Bernard Collard. Châlons Agglo est en charge des

rivières et des digues, et la collectivité adhère au S3M. L'Agglo devra assurer financièrement les

Les berges de la Marne sont aussi concernées

Le quartier Madagascar, qui compte environ un millier d'habitants, est cerné de part et d'autre par la Marne, du côté de la rue du Port-de-Marne et de l'avenue Patton. « Avec la digue, cela forme un U : c'est un

système d'endiguement à étudier », précise Ludovic Malotet. « Tout dépend du niveau de la digue de Madagascar. Il faut caler les trois côtés à la même hauteur », complète Bernard Collard.

travaux. L'EPTB (établissement public territorial de bassin) Seine Grands lacs a signé dernièrement une convention pour devenir assistant maître d'ouvrage du S3M. Ce document permettra d'établir un cahier des charges en vue d'une étude qui sera menée par un cabinet spécialisé. L'étude consistera notamment à sonder la terre pour voir de quoi est constituée la digue. « Notre but est d'avoir une feuille de route début juillet », espère Ludovic Malotet.

Il faudra que l'Agglo ou la Ville de Châlons acquière ces terrains avant de pouvoir mener des travaux

Une autre contrainte doit être prise en compte : la digue est construite sur des terrains privés. « On ne s'était pas posé beaucoup de questions en 1926 : il a fallu se protéger à la va-vite », analyse Bernard Collard. Il faudra donc que l'Agglo ou la mairie de Châlons acquière ces terrains avant de pouvoir mener des travaux : « Il faudra des négociations et des expropriations pour cause environnementale », déclare le président du S3M. La phase d'études de la digue devrait durer un an. Les travaux, quant à eux, ne devraient pas intervenir avant fin 2023. ■



Seine-et-Marne. Faut-il s'inquiéter des gravats stockés à Châtenay-sur-Seine ?



L'essentiel des gravats entreposés près de la station d'épuration de Châtenay-sur-Seine a été réutilisé, mais une partie est encore sur site, en attendant d'être réaffectée (©DR)

C'est une situation qui inquiète. À **Châtenay-sur-Seine**, un **dépôt de gravats** situé sur le terrain dit de « **La Futaie** », à proximité de la station d'épuration, interpelle certains administrés.

« Ces gravats sont stockés dans un lieu humide et sensible et je crains surtout pour la qualité de l'eau. »

Il a contacté les services de **l'Agence régionale de santé (ARS)**, qui lui a expliqué avoir pris contact avec la municipalité concernant ces dépôts. Au regard des analyses réalisées sur l'eau brute issue du captage depuis 10 ans, aucune dégradation de la qualité de l'eau n'a été observée.

« Traités par une entreprise spécialisée »

Les gravats sont issus des travaux de voirie et de réfection effectués dans les cours des écoles maternelles et primaires de la commune.

Contactée, Stéphanie Banos, la maire du village, tient à rassurer :

« Les gravats ont en effet été déposés, mais ont été traités en mai dernier par une entreprise locale spécialisée, en fonction de leur composition. Il en reste très peu aujourd'hui. »

En ce qui concerne le rabotage, à savoir la couche supérieure du revêtement de voirie, une partie des gravats a permis de combler les trous de certaines voiries de la commune, et l'autre sera utilisée par **l'EPTB Seine Grands Lacs**, dans le cadre des travaux du **futur casier pilote de la Bassée**.

JNEWS

jnews-france.fr
Pays : France
Dynamisme : 372



Date : 18/06/2021
Heure : 21:43:58

Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

« Cela va notamment nous permettre de réaliser des accès plus qualitatifs pour l'une de nos associations qui s'occupe d'animaux en détresse, conclut Stéphanie Banos. L'accès aux écuries de notre village sera également amélioré. Je reste à la disposition des administrés qui souhaiteraient débattre du sujet. »



actu.fr
Pays : France
Dynamisme : 490



Date : 18/06/2021
Heure : 21:04:03

Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Seine-et-Marne. Faut-il s'inquiéter des gravats stockés à Châtenay-sur-Seine ?

Face à un dépôt de gravats situé près de la station d'épuration de Châtenay-sur-Seine, un habitant s'est inquiété des risques de pollution aquatique. La mairie, elle, rassure.



L'essentiel des gravats entreposés près de la station d'épuration de Châtenay-sur-Seine a été réutilisé, mais une partie est encore sur site, en attendant d'être réaffectée (©DR)

C'est une situation qui inquiète. À **Châtenay-sur-Seine**, un **dépôt de gravats** situé sur le terrain dit de « **La Futaie** », à proximité de la station d'épuration, interpelle certains administrés.

« Ces gravats sont stockés dans un lieu humide et sensible et je crains surtout pour la qualité de l'eau. »

Christophe Foucon Habitant de Châtenay-sur-Seine

Il a contacté les services de l'**Agence régionale de santé (ARS)**, qui lui a expliqué avoir pris contact avec la municipalité concernant ces dépôts. Au regard des analyses réalisées sur l'eau brute issue du captage depuis 10 ans, aucune dégradation de la qualité de l'eau n'a été observée.

« Traités par une entreprise spécialisée »

Les gravats sont issus des travaux de voirie et de réfection effectués dans les cours des écoles maternelles et primaires de la commune.

Contactée, Stéphanie Banos, la maire du village, tient à rassurer :

« Les gravats ont en effet été déposés, mais ont été traités en mai dernier par une entreprise locale spécialisée, en fonction de leur composition. Il en reste très peu aujourd'hui. »

Stéphanie Banos Maire de Châtenay-sur-Seine



actu.fr
Pays : France
Dynamisme : 490



Date : 18/06/2021
Heure : 21:04:03

Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

En ce qui concerne le rabotage, à savoir la couche supérieure du revêtement de voirie, une partie des gravats a permis de combler les trous de certaines voiries de la commune, et l'autre sera utilisée par **l'EPTB Seine Grands Lacs**, dans le cadre des travaux du **futur casier pilote de la Bassée**.

« Cela va notamment nous permettre de réaliser des accès plus qualitatifs pour l'une de nos associations qui s'occupe d'animaux en détresse, conclut Stéphanie Banos. L'accès aux écuries de notre village sera également amélioré. Je reste à la disposition des administrés qui souhaiteraient débattre du sujet. »

**SEINE
GRANDS
LACS**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

CONTACT

Service Communication

Stéphanie PORRETTA

Directrice

stephanie.porretta@seinegrandslacs.fr

REVUE DE PRESSE

JUIN 2021